

1. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, CONDITIONS DE DÉPLACEMENTS

1 - Routes et autoroutes

a) Transfert de compétences

Après la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et au transfert des routes au Département (ex-RN1, RN14, RN16, RN17, RN170 et RN311) au 1er Janvier 2006 et la réorganisation des services routiers de l'Etat, la DDEA 95 n'a plus la responsabilité des projets d'infrastructures routières. Les projets routiers ont été relancés puis transférés comme suit :

- au Département le 1^{er} janvier 2006:

- ✓ mise en sécurité de la RN17 (en travaux CG95 2008) ;
- ✓ Bip Est (en travaux CG95 2008) ;
- ✓ aménagements urbains pour le prolongement du tramway T2 à Bezons ;(en travaux 2008)

- à la direction interdépartementale des routes d'Ile de France :

- ✓ dénivellement de l'échangeur entre l'A15 et la RN184 ;
- ✓ installation du système d'information pour un réseau intelligible aux usagers « SIRIUS » sur l'A115 ;

- à la direction régionale de l'équipement d'Ile de France :

- ✓ prolongement de l'autoroute A16 ;
- ✓ prolongement de l'autoroute A104.

b) Projets

- ✓ dénivellement de l'échangeur A15 – RN184 : cette opération a été inscrite au plan de relance 2009. L'objectif est de démarrer les travaux en septembre 2009, pour une durée de 2 ans (soit jusqu'à septembre 2011) ;
- ✓ « Sirius » sur A 15 et A115 : mise en service prévue au printemps 2009 ;
- ✓ A16 : prolongement jusqu'à la Francilienne : un débat public a eu lieu à l'automne de 2007. La décision ministérielle a été prise en 2008 pour une réalisation envisagée pour 2016 ;
- ✓ A104 entre Méry et Orgeval : après la décision gouvernementale du tracé d'octobre 2006, l'Etat a réalisé des travaux d'études topographiques, géotechniques, d'analyse de l'état existant (air, bruit, faune et flore), de reprise des études de trafic, de lancement des études fines de tracé ; l'enquête d'utilité publique devrait être lancée en 2010.

2 - Transports collectifs

a) Projets de tramway (sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général et RATP)

- ✓ Tramway T2 Nanterre-Bezons : des travaux de déviation des concessions sur la ligne ont été lancés en juillet 2007 pour une mise en service fin 2011. Les travaux de dévoiement de voirie sur la RD 311 réalisés en 2008 sont achevés. Les passerelles sur la Seine sont en cours de réalisation pour un achèvement fin 2009 . L'autopont a été démonté les 8 et 9 Novembre 2008. La livraison du pont dalle conservatoire aura lieu en 2009 et le début des travaux de la RATP, à BEZONS, en 2010 ;
- ✓ Tramway T5 St Denis – Garges - Sarcelles : les travaux ont commencé en juillet 2007 par la construction de l'ouvrage d'art sur la RD125 au niveau du pôle gare de Garges-Sarcelles. Les travaux de dévoiement des réseaux des concessionnaires sont en cours. La mise en service du tramway aura lieu fin 2011.

b) Tangentielle Nord

- ✓ Ce projet de 28 km prévoit de créer 6 nouvelles gares et concerne les départements de Seine-Saint Denis, Val d'Oise et Yvelines ; le réseau de correspondances coupe les 5 lignes de RER, les transiliens de Paris-Nord, St Lazare et le tramway T1 et prévoit un échange avec le futur tramway St Denis-Epinay-Villetaneuse ainsi que les lignes de métro 5 et 13. En 2008, les dossiers de DUP emportant mise en compatibilité des POS/PLU ont été montés. la mise en service est prévue en 2014 pour la section EPINAY –Le BOURGET.

c) Mise en accessibilité des transports

La mise en circulation d'un nouveau matériel roulant est prévu en décembre 2009 sur la ligne H (Paris- Gare du Nord - Creil) et ses interconnexions (Pontoise - Creil et Montsoult - Persan/Beaumont). Cette ligne compte 41 gares; 4 gares seront aménagées tous les ans. Les premières concernées en 2009 sont la gare du Nord et 3 gares dans le Val d'Oise, Groslay, Bouffémont et Luzarches. Le matériel roulant sera à un seul niveau avec des qualités d'habitabilité et de confort. Les personnes en fauteuil roulant pourront accéder aux première et dernière rames qui ont accès de plain pied aux quais de 950 mm avec un comble lacune. Les autres rames disposent d'une marche mobile pour accéder aux quais 550 mm.

2. TERRITOIRES

1 - Connaissance des territoires

Diagnostiques territoriaux : En 2008, la DDEA a achevé la réalisation des diagnostics territoriaux sur les 6 territoires identifiés du département (Cergy-Pontoise, est du Val d'Oise, Rives de Seine, Vallée de l'Oise-Pays de France, Vallée de Montmorency et Vexin). Ces travaux ont permis de cerner les enjeux propres à chaque territoire. Ils seront mis en ligne prochainement.

Atlas des paysages du Val d'Oise : l'élaboration d'un atlas des paysages pour le Val d'Oise a été engagée en 2008. Il constituera un outil de connaissance partagé des unités paysagères et des phénomènes d'évolution des paysages du département. Sous la forme d'un outil de communication et de réflexion à l'attention de tous les acteurs de l'aménagement, il définira les priorités en matière d'aménagement, de gestion et de protection des paysages.

Développement économique des territoires : l'année 2008 a également été l'occasion de compléter la connaissance des territoires sur le thème de la logistique (étude logistique élaborée par le cabinet SAMARCANDE) et d'achever l'étude sur leur développement économique .

2 – Planification

Révision du schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) : Le projet de SDRIF a été adopté par le conseil régional d'Ile de France le 26 septembre 2008, après tenue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 octobre au 8 décembre 2007.

SCOT de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes : La communauté de communes de la vallée de l'Oise et des Impressionnistes poursuit l'élaboration de son SCOT et a présenté le 4 décembre 2008 aux personnes publiques associées le diagnostic et le projet d'aménagement et de développement durable.

La DDEA accompagne l'EPCI dans le suivi de la procédure et s'assure du respect des règles d'urbanisme et des enjeux de l'État dans la conception du document.

SCOT de Cergy – Pontoise : La communauté d'agglomération a délibéré le 7 octobre 2008 sur la révision du schéma directeur de la ville nouvelle approuvé en 2000 et sur l'élaboration d'un SCOT « Grenelle » à l'échelle des 12 communes de son territoire.

3 - Documents d'urbanisme

Plans locaux d'urbanisme : 3 avis de l'Etat ont été rédigés en 2008 sur les PLU arrêtés (contre 27 en 2007). Les délibérations en conseil municipal mettant en révision des POS/PLU ont abouti à 9 « porter à connaissance » en 2008 (contre 11 PAC en 2007) . Une commune a délibéré pour élaborer un PLU et une pour une carte communale. On compte également 33 mises à jour des documents d'urbanisme.

Des outils de référence pour l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme ont été produits à destination des collectivités, par la DDEA et la DIREN.

Servitudes : plusieurs servitudes ont fait l'objet de mises à jour à la suite de la révision des PLU

Construction : le travail sur les documents d'urbanisme s'est effectué en s'assurant que les surfaces ouvertes à l'urbanisation correspondent aux besoins en logement tout en développant des projets d'aménagement durable. Dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, plusieurs communes ont été conseillées dans leur projet de construction de logements sociaux ou de requalification de quartier.

4 - Procédures d'aménagement

Ecoquartier et aménagement respectant l'environnement : Dans le cadre des principes édictés par le Grenelle de l'Environnement et pour répondre aux nouvelles orientations du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, en matière d'urbanisme durable, les services de la DDEA accompagnent les communes dans leurs réflexions sur la constitution d'écoquartiers et d'aménagement répondant aux critères du développement durable (perspectives locales de développement économique, de performance environnementale, de qualité de vie et d'intégration sociale).

Contrat de développement de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise, 5 des opérations inscrites ont été proposées pour être intégrées dans le Contrat de Projets Etat Région : 3 opérations à Cergy (quartier Bastide, requalification du boulevard de l'Hautil, parc de stationnement régional des Trois-gares) ; une opération à Pontoise : les Hauts de Marcouville, et une opération à Courdimanche : construction d'un équipement culturel.

Convention foncière Etat Région : l'Etat a contribué en 2008 au financement des opérations d'aménagement du quartier de la gare de Garges-Sarcelles et de la ZAC multisite de Gonesse, relevant de la convention foncière, à hauteur de 1 091 227€.

Restructuration de la base aérienne de base aérienne 921 « Frères Mahé », située sur les communes de Taverny et Bessancourt. La préfecture pilote depuis septembre 2008, en lien avec la DDEA et les communes, les réflexions préalables à la définition d'un plan directeur urbain sur les emprises et bâtiments libérés.

Demandes d'implantation d'activités économiques : en 2008, la commission départementale d'équipement commerciale a examiné 16 demandes représentant 72.578 m² de surfaces de vente. 15 dossiers, représentant la création de 48.786 m² ont fait l'objet d'une autorisation. Aucune demande d'équipements hôteliers n'a été déposée.

34 dossiers de demandes d'agrément ont été instruits en 2008, représentant 230.500m² de SHON de locaux d'activités (soit environ 30 % des surfaces demandées en 2007). Seules 24 de ces demandes représentant 75.500m² de SHON sont nouvelles.

5 - Conseil et soutien aux collectivités locales

Dans le cadre de la loi de 2005 sur le handicap, la DDEA a développé des outils destinés aux collectivités pour les aider à réaliser les plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, ainsi que les diagnostics des établissements recevant du public, qui doivent être réalisés d'ici fin 2009. De nombreux échanges se poursuivent sur ces sujets, notamment dans le cadre de l'assistance aux communes rurales.

En matière d'environnement, le service d'ingénierie de la DDEA a poursuivi une centaine de contrats d'ingénierie dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des risques. Il s'agit de prestations d'assistance-conseil en zones rurales pour aider les collectivités dans les domaines suivants : mise aux normes des stations d'épuration (Auvers, Presles, Persan) et réseaux de collecte, sécurisation ou mise en place de traitement pour l'alimentation en eau potable, amélioration de la gestion des bassins versants, renouvellement des contrats d'affermage des services d'eau et d'assainissement.

Par ailleurs, la DDEA assiste, dans le cadre de contrats pluri-annuels, 35 collectivités dans la gestion des services publics d'eau et d'assainissement, 24 pour l'alimentation en eau potable, 10 pour l'assainissement et 1 pour les déchets ménagers. Elle développe actuellement une base de données sur tous les services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif du département dans le cadre de la création d'un observatoire national (modes de gestion, prix de l'eau, indicateurs de performance...).

L'aide aux petites communes se traduit également par quelques missions d'assistance dans le domaine des constructions publiques, notamment pour la construction de groupes scolaires.

6 - Développement durable

La démarche multipartenariale d'élaboration concertée et coordonnée d'un Plan de Déplacement des Employés (PDE) « Ecomouv' » concernant plusieurs collectivités et administrations de Cergy-Pontoise s'est poursuivie tout au long de l'année. La finalisation du diagnostic des déplacements et la conduite de réunions thématiques avec les agents au 1er semestre 2008 a donné lieu à un plan d'actions commun.

Des ateliers du développement durable, pilotés par la DDEA et regroupant différents services ont permis de définir une vision commune et concrète du développement durable et de nouvelles façons de travailler. Ils ont donné lieu à la production d'outils opérationnels visant à mieux intégrer les questionnements liés au développement durable tout au long de la conduite des projets. Une charte traduisant l'engagement des services de la DDEA a été signée par le directeur à la fin de l'année 2008.

3. LUTTE CONTRE LES NUISANCES DES TRANSPORTS TERRESTRES

1- Évaluer le bruit dans l'environnement

En application de la directive européenne 2002/49/CE, la DDEA du Val d'Oise a réalisé une cartographie du bruit des grandes infrastructures routières et ferroviaires du département. Un arrêté préfectoral portant publication de ces cartes a été pris le 3 septembre 2008.

Par ailleurs, en collaboration avec le Conseil général du Val d'Oise et Bruitparif, la DDEA a piloté une étude commune, pour le compte de l'ensemble des collectivités du Val d'Oise appartenant à l'agglomération parisienne, qui vise à élaborer un diagnostic acoustique du bruit routier, ferré, aérien et industriel sur ce territoire. Des Plans de Prévention du Bruit faisant suite à ces cartes de bruit seront réalisés par les différents gestionnaires d'infrastructures et par les collectivités de l'agglomération parisienne. La DDEA a un rôle d'animateur et d'appui technique dans l'élaboration de ces plans par les différentes autorités compétentes et doit définir un plan d'actions tant sur le réseau routier national que le réseau ferroviaire. A cet effet, un recensement des points noirs du bruit et de leurs caractéristiques a été mis en oeuvre en 2008 par la DDEA et RFF.

2 - Informer sur l'exposition au bruit

Depuis décembre 2008, en complément du classement sonore des voies bruyantes du Val d'Oise, les cartes de bruit du Val d'Oise peuvent être consultées sur le site Internet de la DDEA et de la Préfecture.

4. RESSOURCES EN EAU, MILIEUX DÉGRADÉS

Le « **guichet unique de l'eau** » a pour mission d'instruire les dossiers au titre de la loi sur l'eau: en 2008, il a enregistré 40 dossiers de déclaration, 9 dossiers d'autorisation et 4 dossiers de déclaration d'intérêt général.

1 - Protéger les ressources en eau

- *Protection des captages d'eau potable* : 67 collectivités publiques distributrices d'eau potable sont alimentées par 85 captages dans les nappes souterraines et une prise en rivière à Méry-sur-Oise.

Les 30 points de prélèvement avec périmètre de protection desservent 84 % de la population. En 2008, les 19 dernières études hydrogéologiques et d'environnement ont été lancées et devraient aboutir en 2010 et 2011 à l'instauration des périmètres de protection sur les captages correspondants. Les périmètres de protection de deux captages (Le Thillay et Enghien-les-Bains) ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en 2008.

- *Application de la directive « nitrates »* : des « Cultures Intermédiaires Pièges A Nitrates » (CIPAN) ont été installées avant culture de printemps à la suite des conventions signées avec le Conseil Général.

- Prévention des pollutions par les produits phytosanitaires : un dossier de construction d'aire de protection pour le remplissage des épandeurs de produits phytosanitaires a été financé.

Directive « eaux résiduaires urbaines » : des mises en demeure pour 3 stations (Cergy Neuville, Asnières sur Oise et Auvers sur Oise) ont été signifiées aux collectivités pour respecter l'échéance du 31 décembre 2011 actée à la suite du Grenelle de l'environnement.

-Captages prioritaires : 7 groupes de captages contaminés par les nitrates et les produits phytosanitaires ont été désignés pour mettre en œuvre des plans d'actions de reconquête de la qualité de l'eau

2 - Pérenniser les activités agricoles sur la plaine de Pierrelaye

Le foyer de chrysomèle du maïs apparu en 2004 est considéré éradiqué grâce à l'obligation de rotations culturales du maïs et l'absence trois années de suite d'insecte piégé. Les cultures alimentaires sont toujours interdites pour cause de pollution des sols par des métaux lourds sauf pour le maïs en alimentation animale.

Les campagnes de surveillance de la nappe n'ont montré aucune contamination par les métaux. Suite aux campagnes de suivi des métaux lourds dans les grains, il apparaît que les tourteaux de colza peuvent intégrer la filière de l'alimentation animale.

5. SITES ET PAYSAGES

1 - Sites « Natura 2000 »

Le comité de pilotage interdépartemental Val d'Oise/Yvelines du site Natura 2000 « Chiroptères du Vexin français », mis en place en 2007 s'est réuni pour la première fois le 8 décembre 2008, en préfecture. Le Parc Naturel Régional du Vexin est le rédacteur du document d'objectifs. Il assure également la rédaction du document d'objectif de la Vallée de l'Epte.

2 - Commission départementale de la nature, des paysages et des sites

Cette instance s'est réunie à 6 reprises en formation « sites et paysages », et a examiné 17 dossiers en sites classés et 11 dossiers en sites inscrits.

La formation « nature » a été réunie 2 fois pour l'examen de 2 dossiers en site classé de la « vallée de Chauvry », et 1 dossier en site inscrit de la « Corne Nord-Est du Vexin ».

La formation « carrières » a été réunie 1 fois, le 12 février 2008, pour l'examen d'un dossier à Saint Martin du Tertre (entreprise Picheta).

La formation « publicité » a été convoquée à une seule reprise, pour la présentation du règlement local de publicité de la commune d'Ézanville, qui sera mis en place par arrêté municipal en 2009.

3 - Affichage publicitaire

Les règlements locaux de publicité adoptés par les communes, se substituent à la réglementation nationale et leur permettent de réglementer l'affichage et les enseignes dans l'agglomération.

Deux communes (Bessancourt et Roissy-en-France) ont adopté leur règlement local de publicité. Celui de la commune d'Arnouville-les-Gonesse a été annulé par le tribunal administratif de Cergy.

Au 31 décembre 2008, le Val d'Oise compte 39 communes dotées d'un règlement local de publicité.

4 – Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP)

Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Val d'Oise assure les compétences de l'Etat en matière de protection du paysage et des espaces protégés, ces derniers occupant environ les $\frac{3}{4}$ de la surface du département. Il veille aussi à la pérennité des édifices protégés, et les Architectes des Bâtiments de France (ABF) sont conservateurs des Monuments Historiques affectés au ministère de la Culture dans leur département (château d'Ecouen, site archéologique de Génainville, 3 dolmens). Dans ce cadre, les ABF sont les maîtres d'œuvre des travaux d'entretien courants des monuments historiques classés du département, subventionnés par la DRAC : le SDAP a géré en 2008 de nombreux chantiers de strict entretien, pour un montant d'environ 265 500 euros (monuments de l'Etat) et de 171 000 euros (monuments n'appartenant pas à Etat).

La qualité des projets et leur bonne insertion dans le contexte urbain ou paysager est assurée par les ABF. Ces derniers délivrent des avis sur tous les projets qui ont pour effet d'apporter des modifications dans les espaces protégés (périmètres de protection d'un monument historique, sites inscrits ou classés) et consacrent également une part importante de leur temps au conseil par des permanences hebdomadaires, tant au bénéfice des élus que du public, architectes ou constructeurs. Le déménagement en août 2008 du SDAP dans les locaux de la sous-préfecture de Pontoise, contribue à développer les relations avec les élus du département. En 2008, environ 5500 avis sur des dossiers de permis de construire, de déclarations préalables ou autorisations diverses ont été délivrés par le service.

En 2008, la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager d'Enghien les Bains, qui reconnaît la valeur patrimoniale de l'ensemble de la commune, a été approuvée. A la suite des élections municipales, le service a relancé plusieurs communes, tout particulièrement dans l'est du département, pour élaborer des Périmètres de Protection Modifiés, afin d'adapter à la réalité du terrain et à la qualité du bâti et des sites paysagers les servitudes induites par la protection au titre des Monuments Historiques des édifices.

6. ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES, MUTATIONS ÉCONOMIQUES

1 - Diversifier le tissu économique du département, limiter les disparités territoriales

La DRIRE a rencontré 87 chefs d'entreprises industrielles ou de services à l'industrie.

Le plan « filière mécanique » régional de 4M€ , lancé fin 2007, a pour objectif de proposer des réponses aux problèmes des PME. 9 entreprises mécaniciennes du département sur un effectif régional de 22 bénéficient des actions de ce plan en matière de réflexion stratégique et d'optimisation de la performance industrielle.

2 - Activer un dispositif efficace de veille et de prospective économique

La collaboration des partenaires du développement économique s'est poursuivie par des réunions périodiques : cellule de veille économique, groupe de développement économique, groupe de veille du CODEFI, ...

Le dispositif a dû s'adapter au second semestre pour tenir compte de la situation de crise financière et économique. Dans le cadre de l'opération nationale « parrain PME », la DRIRE conduit depuis l'automne une action ciblée de détection et d'orientation des entreprises confrontées à des difficultés. Les services déconcentrés de l'Etat se réunissent chaque semaine, autour d'une cellule opérationnelle de suivi du dispositif mis en place par le Gouvernement et, dans une formation étendue aux partenaires du développement économique, chaque mois lors des réunions de la commission départementale de financement de l'économie.

3 - Réguler l'activité économique

Avec 134 contrôles d'entreprises par agent, contre 116 en 2007, la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a progressé dans la couverture du terrain. Les suites administratives ou judiciaires des contrôles se maintiennent alors que l'effectif a diminué (51 suites par agent, 150 PV, délai de traitement contentieux de 70 jours), avec une diversification importante des suites et une forte progression des transactions. Le taux suites judiciaires (92 %) montre une très bonne coopération avec le parquet.

La régulation concurrentielle a été marquée par les contrôles du secteur industriel et les actions en matière de délais de paiement et de facturation.

En matière de protection économique du consommateur, la qualité de service aux usagers est en bonne progression avec une diminution des délais de réponse. La forte densité commerciale du Val d'Oise constitue un enjeu conduisant à des contrôles planifiés à la distribution ou portant sur les catalogues promotionnels .

Concernant la sécurité du consommateur, les actions de fond (contrôles à la production, à l'importation et à la distribution) sont orientées vers les produits alimentaires et les produits à risque pour le consommateur (produits d'entretien, phytosanitaires, insecticides, cosmétiques, jouets, puériculture, matériels électriques, outillage, équipements de protection individuelle...).

L'année 2008 a été marquée par une recrudescence de plaintes concernant la vente de meubles faisant suite à une invitation à venir retirer un cadeau sur un lieu de vente après obtention d'un gain lors d'un "jeu" téléphonique. 4 interventions importantes et ciblées ont été conduites dans le secteur des vendeurs de meubles installés en baux précaires. Les procédures contentieuses qui ont suivi portaient sur des pratiques commerciales trompeuses et abusives. Différentes victimes ont pu faire valoir avec succès leur droit de rétractation.

La DRIRE assure une mission de contrôle réglementaire dans les domaines de la sécurité des véhicules, des canalisations et des équipements sous pression et de la fiabilité des instruments de mesure, soit 74 audits, inspections ou visites de surveillance d'organismes agréés ou délégués.

4 - Piloter les missions fiscales

a) Assiette des impôts, première mission des services fiscaux

Impôt sur le revenu : 617 735 articles dont 34,52% de non-imposables pour les revenus de l'année 2007. Le nombre d'articles émis continue à progresser régulièrement (+1,22 % entre 2007 et 2008), tandis que le nombre d'articles non-imposables présente une diminution sensible de 4,89% en comparaison de l'année précédente.

Le produit de l'impôt sur le revenu s'élève à 1 123 millions d'euros.

Impôts directs locaux : ils ont donné lieu à l'émission de 872 955 articles (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et taxe professionnelle confondues) pour un montant global de 1 156 millions d'euros, soit une hausse de 3.33% en comparaison de l'année 2007.

b) Contrôle fiscal

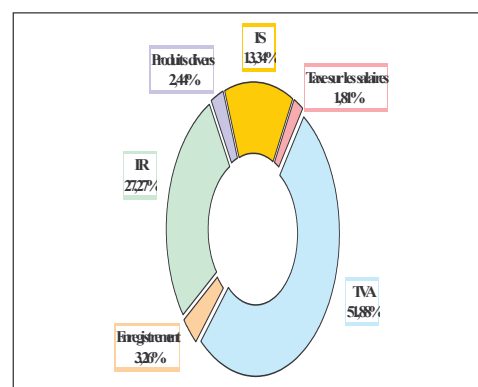
L'activité du contrôle fiscal distingue les contrôles effectués du bureau (contrôle sur pièces), des opérations de contrôle fiscal externe (vérification de comptabilité, examen de situation fiscale personnelle).

Nature des contrôles	Dossiers contrôlés ou opérations de contrôle fiscal externe réalisées		.Rappels d'impôt En milliers d'euros	
	.2007	.2008	.2007	.2008
Contrôle sur pièces	.21 209	.19 122	.44 663	.43 614
Contrôle fiscal externe	683	683	.54 778	.57 195

c) Bilan des impôts recouvrés au profit de l'Etat et des collectivités locales.

.IMPOTS RECOUVRES AU PROFIT DE L'ÉTAT					
En millions d'€uros.	2006	2007	2006/2007 en %	2008	2007/2008 en %

Figure 1 - Impôts perçus au profit de l'Etat

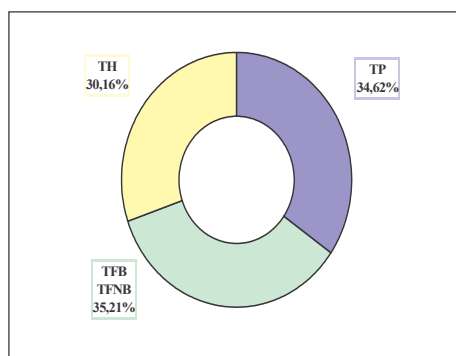


<i>Impôts sur le revenu</i>	1 115,19	1 060,07	-4,94	1 122,52	+5,89
<i>Impôts sur les sociétés (1)</i>	405,68	449,38	+10,77	549	+22,17
<i>Taxes sur les salaires</i>	77,66	84,16	+8,37	74,51	-11,47
<i>Produits divers du budget</i>	69,32	90,32	+30,29	100,60	+11,38
<i>TVA</i>	2 053,18	2 139,77	+4,22	2 135,69	-0,19
<i>Enregistrement et timbre</i>	153,82	176,92	+15,02	134,18	-24,16
Total	3 874,85	4 000,61	+3,25	4 116,50	+2,90

(1) comprend outre les contributions sociales et temporaires ainsi que l'imposition forfaitaire annuelle.

Figure 2 - Impôts locaux

IMPOTS
LOCAUX



<i>En millions d'€uros.</i>	2006	2007	2006/2007 en %	2008	2007/2008 en %
<i>Taxe professionnelle</i>	374,10	384,36	+2,74	400,30	+4,15
<i>Taxe foncière bâti et non bâti</i>	380,98	395,92	+3,92	407,10	+2,82
<i>Taxe d'habitation</i>	327,11	338,60	+3,51	348,70	+2,98
Total	1 082,19	1 118,88	+3,39	1 156,10	+3,33%

7. NUISANCES ET RISQUES DES ACTIVITES INDUSTRIELLES

L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement est assurée par la DDSV du Val d'Oise et la DRIRE d'Ile de France.

Au 31 décembre 2008, on recensait dans le département 296 établissements autorisés en fonctionnement.

L'année 2008 a vu l'aboutissement de l'instruction de 20 demandes d'autorisation d'exploiter se soldant par la signature de 13 arrêtés préfectoraux d'autorisation, 7 dossiers ayant été retirés par les pétitionnaires avant la fin de la procédure. L'inspection est également à l'origine de 37 arrêtés préfectoraux de prescriptions complémentaires venant compléter ou mettre à jour les prescriptions d'exploitation applicables aux installations existantes.

En matière de surveillance des installations, 222 inspections ont été réalisées, elles ont conduit l'autorité préfectorale à prendre 46 arrêtés de mise en demeure. 9 situations d'infractions ont été portées à la connaissance du procureur de la république, dont 5 situations de délit.

En matière de risques technologiques, 4 sites sont classés « SEVESO seuil haut ». Conformément à la réglementation européenne, les plans particuliers d'intervention ont été rédigés. Le programme pluriannuel d'exercices périodiques s'est poursuivi avec, après les 2 exercices de 2007, ceux du dépôt d'hydrocarbures de Chennevières les Louvres et du stockage souterrain de gaz de Saint Clair sur Epte.

L'élaboration des plans de prévention des risques technologiques a, par ailleurs, été lancée pour deux des sites concernés se traduisant par la prescription formelle de ces plans par arrêté préfectoral et le lancement des phases d'association préalable à leur élaboration.

Dans le cadre d'une opération régionale de grande ampleur d'inspections spécifiques d'entrepôts sur le thème de la prévention du risque incendie, 16 entrepôts classés, soit près du quart du parc départemental, ont été inspectés sur une période de 10 jours, les constats justifiant la prise de mise en demeure préfectorale pour 4 d'entre eux.

Le nombre des procédures touchant les installations de récupération de véhicules hors d'usage et l'action conduite pour la mise en conformité réglementaire des ateliers de traitements de surface a connu une forte progression. 7 procédures de régularisation ont ainsi été instruites ou sont en cours pour les premières et, pour les secondes, ont été pris 8 arrêtés préfectoraux de prescriptions complémentaires.

Le dossier de cessation d'activités du site de Libiol de Soisy-sous-Montmorency a donné lieu, devant le constat d'une pollution significative de la nappe par des solvants, à un renforcement de la surveillance de la qualité des nappes souterraines associée à la réalisation d'une étude d'interprétation de l'état du milieu et de dépollution.